https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2012-172-du-3-fevrier-2012-relatif-au-troisieme-cycle-specialise-des-etudes-pharmaceutiques/
Décret n° 2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques
03/02/2012
Ce décret prévoit les conditions d'accès des étudiants au troisième cycle des études spécialisées de pharmacie, sous la forme d'un concours national désormais unique. Il précise les conditions de déroulement de la formation menant aux diplômes d'études spécialisées et aux diplômes d'études spécialisées complémentaires de pharmacie. Il apporte des précisions quant à la situation des pharmaciens des armées ayant réussi le concours de l'assistanat. Les dispositions particulières relatives au troisième cycle des études pharmaceutiques sont prévues par le décret n° 2012-173 du 3 février 2012.
Mots clés
: Etudiants - internes en pharmacie - pharmaciens des armées - troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques - concours national - formation - diplômes d'études spécialisées - diplômes d'études spécialisées complémentaires - assistanat

Consulter ici
 le
décret n° 2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques